

# SCRIPTA

---

**Numéro Scripta :** 4615

**Auteur(s) :** Raoul II Taisson [particulier]

**Bénéficiaire(s) :** Saint-André-sur-Orne, Saint-Étienne de Fontenay (abbaye)

**Genre d'acte :** pancarte

**Authenticité :** non suspect

**Datation :** [1049-1079]

**Action juridique :** donation

**Langue du texte :** ancien français

## Analyse

Pancarte A (voir MUSSET, « Actes inédits du XI<sup>e</sup> siècle, V », p. 13-14) des donations de Raoul II Taisson à l'abbaye de Saint-Étienne de Fontenay (Traduction française par Philippe Lamare d'après le cartulaire perdu).

## Tableau de la tradition

### Éditions principales

a. Musset Lucien, *Actes inédits du XI<sup>e</sup> siècle*V. Autour des origines de Saint-Étienne de Fontenay, *BSAN*n°56, 1961-1962, Texte I, p. 33-37.

## Dissertation critique

1049-1079, mais probablement avant 1070 environ. Cette pancarte peut se situer entre le début de l'épiscopat d'Odon de Conteville, évêque de Bayeux, et la mort de Raoul II entre 1066 et 1079, et est postérieur à la pancarte B, qui est datée 1070 (?) environ. Voir Musset, « Actes inédits du XI<sup>e</sup> siècle, V », p. 13-14.

Texte établi d'après a

Raoul Taisson, fils de ce Raoul qui a fait construire (posa) dans les fondements l'église de Saint-Étienne dans Fontenay, a cédé (donné) pour la rédemption (le salut) de son âme et pour les âmes de tous ses parents, toutes les donations que son père avait faites à la même église, et de sa part, outre ce que son père avait donné, il a accordé à ladite église toute la terre que Herlouin de Fierville tenait de lui en Normandie en quelque lieu qu'elle fût, savoir toute l'église et toute la terre qu'il tenait de lui à Fierville et la part qui lui appartenait du moulin de ce même village, c'est-à-dire la moitié du moulin, et toute la terre de Vedeves, et semblablement toute la terre de Valeney, la terre de Richard Hache Rompue (Ricardi Fractae Securis) et la terre d'Adam Peseheut, à Maiset une aumônerie qu'il tenait lui-même, et dans le même village la terre de Herbert de Ortis que ledit Herbert tenait de Herlouin, et toute la partie de l'église dudit lieu que le même Herluin y avait ; la terre entière de Mutrécy et la partie qu'il avait de l'église dudit lieu. Or voici les vassaux qui tenaient la terre dans ce même lieu : Robert fils de Touffray (Torfredi) et Virmus. Dans le village nommé Ice, la terre que ledit Herlouin tenait de lui, savoir la terre de Raoul Bapaste et la terre de Guillaume Dupuits. A Crasmenil, une mesure de (habitation avec) terre où il y avait soixante acres de terre, et la dîme de toute la terre que Herluin tenoit de lui dans le même village ; ce que cédaient aussi Guillaume de Courcelle et son fils Roger et Haiton qui avait la fille de ce même Guillaume, laquelle femme de Haiton donna aussi son consentement et cession. Au village de Barbery, tout ce que ledit Hellouin tenait de lui en terre et en église. Au village nommé Cingal, le quart que le même Hellouin tenait de lui et sa part de l'église qu'il avait. (Remarquez que) l'église de Fierville est absolument franche et exempte de toute coutume épiscopale, et la quatrième partie de celle de Saint-Pierre de Barbery, de même la quatrième partie de l'église de Sainte-Marie

de Cingal. (Il faut savoir aussi que) du quart de l'église de Saint-Pierre de Barbery doivent être payés (rendus) à l'église de Saint-Étienne de Fontenay le Samedi Saint de Pâques six deniers du synode, et de l'église de Sainte-Marie de Cingal pareillement.

Le même Raoul a aussi donné à ladite église de Saint-Étienne la terre qu'il (elle) avait de son fisc dans Frêneay au delà de la forêt de Cinglais, et pareillement d'Achelunde qui est de la paroisse de Saint-Pierre de Barbery. Il a encore donné à ladite église ses deux moulins de Fontenay et la mouture de tous ses vassaux qui demeurent dans la vallée au bas du chemin qui conduit de May jusqu'à l'église de Saint-André qui est en haut sur le bord de ce chemin. A Bourguébus, il a aussi donné un vassal nommé Anfry (Ansfredum) avec douze acres de terre et la dîme franche et quitte, et dans Fontenay la moitié d'une habitation de terre où demeurait Osmond Petener (Petever) père d'Ingoulf le Rusé (Callidi). Il a donné aussi tous les habitants pauvres (eleemosinarios) qu'il avait à Condél dans le territoire de la forêt de Cinglais et la terre qui était le long de ladite forêt depuis le chemin qui mène à Tury sur la droite, qui regarde l'église de Saint-Laurent et qui estoit propre à y bâtir une maison ou à être labourée. Au pays Bessin, dans le village appelé Crouay, il a donné un vassal (hospitem) franc et quitte avec la dîme de tout son domaine et sa portion de l'église et de la dîme. Il a encore accordé à ses vassaux qui tenaient de lui et qui voulaient en aumôner où vendre quelque chose de leurs terres à ladite église, c'est-à-dire des églises, dîmes, moulins, pescheries, la permission de le faire, et qu'il exempterait et affranchirait tout ce qu'ils donneraient ou vendraient ; et que si dans ce que ses vassaux pourront donner ou vendre il se trouvait quelque chose qui lui appartînt, il accorda aussi que l'église eût le tout pareillement libre, franc et quitte envers lui. A Percy dans le Cotentin, il a donné un vassal avec tout ce qu'il lui devait, avec exemption de service et autres sujétions qu'il lui devait, et les dîmes de tout son domaine qu'il avait en ce lieu là ou y aurait par la suite, tant lui que ses héritiers, en terre, moulins, foire, marchés, forêt ou plaine ; et non seulement en ce lieu, mais partout où il avait quelque domaine ou l'aurait par la suite, lui ou ses hoirs après lui, il a donné à ladite église les dîmes de tout. Erneiz le Roux de Vedeves a donné à ladite église six acres de terre et toute la dîme de sa terre en aumône, pour son fils Roger qui s'est fait moine en la même église, du témoignage et consentement de son seigneur Raoul. Richard de Vaudry, par le conseil du moine Rainfroy son parent, a donné ladite église dans Percy une habitation ou mesure de terre au Maisnil d'Étienne, occupée par un certain homme appelé Botamina, du témoignage et consentement de son seigneur Raoul Tesson.

Après ces choses (celà) Raoul Tesson pria son seigneur Guillaume, roi d'Angleterre et duc de Normandie, d'établir un abbé dans ladite église. Ce prince consentit à sa demande et fit ordonner dans la même église un certain moine de Sainte-Marie de Lyre nommé Gauffride, du consentement d'Odon, évêque de Bayeux. Après quoi Gosselin de Vaspreie, frère de l'abbé Gauffride, donna, par le conseil même de son frère, à ladite église une mesure qu'il avait au village nommé Estrées. Turgise de Mutrécy, de qui ledit Gosselin tenait cette mesure, voulant bien faire cette donation avec son épouse Adélaïde (Adeleye), de qui venait cet héritage, et leur fils. Ledit Gosselin donna à Saint-Étienne une autre terre qu'il tenait de Turgise dans Percy, à droit d'hérédité, en augmentation de service, du consentement de Turgise et de ses héritiers. Le même abbé acheta pour le prix de 13 livres argent de Rouen audit lieu d'Estrées et de Robert Agneau une terre que ce Robert tenait audit lieu ; Gosseline, femme dudit Robert, de laquelle venait l'héritage, consentit à cette vente, elle et leurs deux fils ; et ils en posèrent l'acte de donation sur l'autel de Saint-Étienne. Ledit abbé acheta aussi d'Enguerrand par le prix de 14 livres de deniers une terre que le même Enguerrand avait à Fontenay, ce qu'il fit avec l'approbation (par la volonté) de Raoul Taisson son seigneur. Raoul Taisson donna encore après cela à ladite église un arpent de vigne audit Caumont, et la moitié de l'église de Sainte-Marie de Rouvrou, et une acre de terre exempte de toutes coutumes, et la dîme du moulin de Vedeves, et une acre de pré dans les prés de Caen, lequel pré est bien connu. Témoins : le même Raoul Taisson, Mathilde son épouse, Roger fils de Géraud, Raoul fils de Goisfride, Guillaume la Chèvre son frère, Raoul des Vallées, Turstain de Tury, Oger frère du même Engelram. — Jourdain Tesson nous a donné la dîme du marché de Condél, comme nous avons la dîme des foires du même village. Voici les témoins du côté de Jourdain : Jourdain lui-même, Raoul Erchenauld, Nicolas de Vieux (Nicolaus de Vedocis). De notre part : Geroldus prêtre, Roger Ruscheert. — Soit notoire aux présents et absents que moi Robert de Saint-Rémy je donne l'église de Saint-Hilaire en aumône à l'église de Saint-Étienne de Fontenay. Et Guillaume donne sa part de ce don. Et moi je donne vingt acres de ma terre. Et Guillaume dix acres de sa part. Voici les témoins du côté de Saint-Étienne : Erfast le Rouge (Coccus), Hunfroy maître d'hôtel, Gosselin Mordant, Angot Hurtard. Voici les témoins du côté de Robert et de Guillaume : Willelmus part frathium, Gaufrede, son frère, Costard.